

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 22 décembre 2004 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Colette Henriet, Pascale Dard, Alain Roset.

Absents excusés : Philippe Doussot, Philippe Tisserand, Claude Crance.

Absent : Dominique Jacob, Daniel Moine.

Procurations : de Philippe Tisserand à Bernard Vougnon.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Informations

* Illuminations de Noël

Une première partie des illuminations du village a été installée, le groupe de bénévoles a choisi les décors et emplacements, cet ensemble donne satisfaction aux Chaucennois.

* Analyse d'eau

L'analyse effectuée le 30 novembre 2004 est non conforme suite à un dysfonctionnement des lampes du système de traitement UV.

L'installateur et le fournisseur du matériel analyse le problème, les lampes n'ayant pas atteint leur durée de fonctionnement.

Celle-ci ont été remplacées et, par mesure de précaution de la javel a été injectée dans le circuit d'eau.

* Commission de sécurité

Une visite du bâtiment du 'Centre de vie' a été faite par la commission de sécurité, celle-ci a pour but de vérifier que l'ensemble du bâtiment répond aux normes de sécurité.

Cette commission se compose du chef des pompiers, d'un représentant de la DDE, de la gendarmerie et de la municipalité, à cette occasion un exercice de sécurité a été réalisé avec les enfants de la halte garderie, celui-ci sera à renouveler régulièrement.

Une remarque concernant la nouvelle classe fait apparaître la nécessité d'une double porte à partir de 19 enfants.

La cuisine a été visitée pour la première fois.

Un rapport sera rendu le 28 décembre en présence d'un élu.

*** Ville de Besançon**

Dans le cadre des sites Internet des communes de la CAGB la ville de Besançon propose la réservation de nom de domaine en .fr (le nom de domaine actuel pour Chaucenne est .com).

La demande va être faite.

*** Logements locatifs**

Avons reçu le congé de Melle Guille occupant un logement communal 31, grande rue, la date de libération est le 31 mars 2005, il s'agit d'un T3 de 57m² avec grenier.

*** RFF**

Avons reçu de la part de RFF un dossier complet de la situation actuelle du dossier LGV, ces documents avait été demandé par le Collectif d'élus de la basse vallée de l'Ognon, ceux-ci sont consultables en Mairie.

Le dossier de l'enquête parcellaire est arrivé en Mairie, cette procédure permet aux ayant droits de se faire connaître, un commissaire enquêteur (Mr R.Bossonet) sera en Mairie le 1^{er} février 2005 de 15h à 18h et recevra les remarques.

*** Réfection du bâtiment 'Mairie'**

Mardi 21 décembre 2004 une première approche de la réfection du bâtiment Mairie a été présentée par HDL, le projet utilise les deux niveaux existants sans extension dans un soucis d'économie, mais n'utilise pas les volumes annexes du rez-de-chaussée, le besoin d'une salle indépendante en accès plein pied n'a pas été pris en compte.

Il a donc été demandé de tenir compte des annexes existantes pour permettre un gain de surface, de prévoir une salle avec accès direct et d'inclure dans le projet l'aménagement des abords immédiats (terrain, ruelle, parking handicapé).

*** Travaux mur du cimetière**

Le mur de cimetière coté entrée fait partie d'un programme de réhabilitation par 'Les chantiers départementaux', après rencontre avec leur représentant il s'avère que le mur se trouvant derrière le monument doit être consolidé.

Le devis s'élève à 5340€ TTC pour les fournitures et 4825€ pour la main-d'œuvre. Demande d'accord de subvention à la région pour ces travaux.

Délibérations

*** Demande de subvention à la région et à l'état pour le mur du cimetière**

Vote pour à l'unanimité.

*** Administration en non valeur**

Dette de Mr Montaclerc Georges de 32€43, le percepteur ayant épuisé tous les recours.

Vote pour à l'unanimité.

*** Frais de scolarisation à Chauenne pour les enfants venant de l'extérieur**

Le coût de revient d'un enfant scolarisé à Chauenne pour l'année 2003-2004 et de 339€52.

Vote pour à l'unanimité.

*** Signature pour départ et arrivée de locataires à la maison communale**

Suite au départ de Melle Guille, le Maire demande l'autorisation pour signer les pièces afférant à ce départ, ainsi que le bail pour le(s) futur(s) locataire(s).

Vote pour à l'unanimité.

*** Locatif communal**

Suite à la prise en charge par les différents locataires de la partie 'entretien des communs' une baisse des charges locatives apparaît pour cette année 2004, le surplus encaissé sera remboursé aux différents locataires.

Vote pour à l'unanimité.

*** Extranet du Conseil Général**

Le Conseil Général propose par le biais d'Internet un services d'aide en ligne pour les communes . L'option de base gratuite est retenue.

Vote pour à l'unanimité.

*** Dépôt de gerbes**

Le conseil municipal autorise le Maire à acheter des fleurs à l'occasion de cérémonies nécessitant de déposer des gerbes.

Vote pour à l'unanimité

*** Travaux en foret**

ONF nous propose pour 2005 des travaux sur les parcelles suivantes :

27 : dégagement régénération

8 et 10 : dépressage

Pour un montant de 4826€63.

Vote pour à l'unanimité.

Le programme 2004 n'a pas été réalisé entièrement, le chemin de la François reste à refaire avec un budget insuffisant sur 2004 : à prévoir en 2005 avec un budget supplémentaire.

Destination des coupes 2005 :

ONF propose les parcelles 22, 23, 24 en futaies façonnées : volumes d'environ 240m³ Chêne et hêtre (petit bois inférieur ou égal à 30cm pour les affouagistes).

Ventes de lots amiables de bois de valeur pour les parcelles 19 et 21.

Vote pour à l'unanimité.

*** Tarif des déchets**

Présentation de la simulation du budget déchet 2005 :

Les différents calculs ont été réalisés à partir tonnages 2004, avec une augmentation globale des coûts de 2%.

Beaucoup d'incertitudes restent au niveau des coûts de nos prestataires (Collecte tri et OM, traitement tri et incinération, ramassage des monstres et verre) aucun tarif ne nous étant encore parvenu.

Autre incertitude les retours pour tri d'Eco-Emballage promis depuis la mise en place du tri sélectif et que l'on attend toujours.

Un nouveau coût est supporté par les particuliers il s'agit des déchetteries et les frais de fonctionnement du Sybert dont le tarif est de 20€ par habitant et par an. (Pour 2005 celui ci sera limité à 70% soit 14€)

Proposition de tarifs pour 2005

Par foyer	63€
Par personne	46€
Résidence secondaire	210€
Entreprise	300€

Vote pour à l'unanimité.